

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 06899

Numéro SIREN : 503 233 710

Nom ou dénomination : A SENATUS CONSULTO

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2018 sous le numéro de dépôt 39764



20180397642017

DATE DEPOT : 14/06/2018

N° DE DEPOT : 39764

N° GESTION : 2008B06899

N° SIREN : 503233710

DENOMINATION : A SENATUS CONSULTO

ADRESSE : 23 Rue Boyer Barret 75014 PARIS

MILLESIME : 2017

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

14 JUIN 2018

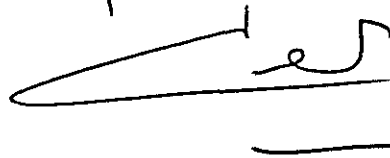
39764
numéro de dépôt

SAS A SENATUS CONSULTO

23 RUE BOYER PARRET
75014 PARIS

Certifié conforme
à l'original

14^e mai



le 06.06.18

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Annexe aux comptes annuels 31 12 2017	5
Liasse Fiscale	13

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	345		345	345	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	10 447	8 990	1 457	1 993	- 536
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	830		830	830	
TOTAL (I)	11 622	8 990	2 632	3 168	- 536
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	60 450		60 450	53 523	6 927
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs				412	- 412
· Personnel					
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices	5 496		5 496		5 496
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				20	- 20
· Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1 500		1 500	800	700
Disponibilités	48 583		48 583	88 697	- 40 114
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	266		266	578	- 312
TOTAL (II)	116 285		116 295	144 028	- 27 734
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	127 917	8 990	118 927	147 197	- 28 270

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 500)	7 500	7 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	750	750	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	593	58 486	- 57 893
Résultat de l'exercice	54 995	62 106	- 7 111
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	63 837	128 843	- 65 006
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	10 204	8 328	1 876
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 786	3 859	22 927
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	3 500	3 414	86
. Etat, impôts sur les bénéfices		2 754	- 2 754
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	14 600		14 600
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	65 090	18 354	38 736
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	118 927	147 197	- 28 270

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total		
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	340 352		340 352	303 556	12,12
Chiffres d'affaires Nets	340 352		340 352	303 556	12,12
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits			3	1	2
Total des produits d'exploitation (I)			340 354	303 557	12,12
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			260 117	208 780	24,59
Impôts, taxes et versements assimilés			530	589	-10,02
Salaires et traitements			6 000	5 813	3,22
Charges sociales			4 379	5 828	-24,86
Dotations aux amortissements sur immobilisations			536	542	-1,11
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			4	1	3
Total des charges d'exploitation (II)			271 566	221 553	22,57
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			68 789	82 004	-16,12
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			710	672	5,65
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			710	672	5,65
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilés					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			710	672	5,65
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			69 499	82 676	-15,94

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	14 504	20 570	- 6 066	-29,49
Total des Produits (I+III+V+VII)	341 064	304 229	36 835	12,11
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	286 070	242 123	43 947	18,15
RESULTAT NET	54 995	62 106	- 7 111	-11,45
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe aux comptes annuels 31 12 2017

SAS A SENATUS CONSULTO

**Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le
31.12.2017**

Montants exprimés en EUR

SAS A SENATUS CONSULTO
23 Rue Boyet Barret
75014 PARIS
Ce rapport contient 10 pages

Annexe aux comptes annuels 31 12 2017.doc

SARL A SENATUS CONSULTO

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2012

Table des matières

1 Faits majeurs	7
1.1 Evénements principaux de l'exercice	7
1.2 Principes, règles et méthodes comptables	7
2 Informations relatives au bilan	7
2.1 Actif	7
2.1.1 Tableau des immobilisations	7
2.1.2 Tableau des amortissements	8
2.1.3 Immobilisations incorporelles	8
2.1.4 Immobilisations corporelles	8
2.1.5 Immobilisations financières	8
2.1.6 Créances	9
2.2 Passif	9
2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres	9
2.2.2 Capital	10
2.2.3 Dettes financières	10
2.2.4 Autres dettes	10
3 Informations relatives au compte de résultat	11
3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché	11
	géographique
3.2 Autres informations significatives	11
3.2.1 Tableau des ressources	11
3.2.2 Décomposition des actions de formation par finalités	12
3.2.3 Conventions de ressources publiques affectées	12
3.3 Impôt sur les bénéfices	12
3.3.1 Ventilation	12

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

Le montant des fonds propres de l'entreprise favorise la stabilité financière de l'entreprise.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

En outre, les comptes annuels ont été arrêtés conformément à l'arrêté du 2 août 1995 relatif à l'application des adaptations professionnelles du plan comptable général aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

	Valeur brute de début d'exercice	+	-	Valeur brute de fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	345			345
Installations, agencements et aménagements	5 577			5 577
Matériel de bureau et informatique	4 870			4 870
Dépôt et cautionnement	830			830
TOTAL	11 622			11 622

2.1.2 Tableau des amortissements

	Montant des amortissements en début d'exercice	+	-	Montant des amortissements en fin d'exercice
Installations, agencements et aménagements	3 933	433		4 425
Matériel de bureau et informatique	4 461	104		4 565
TOTAL	8 454	536		8 990

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3/5 ans

2.1.5 Immobilisations financières**2.1.5.1 Prêts et autres immobilisations financières**

Il s'agit des dépôts et cautionnements versés.

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.6.1 Classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	830		830
Créances sur conventions de formations	60 450	60 450	
Impôt sur les sociétés	5 496	5 496	
Charges constatées d'avance	266	266	
Total	67 042	66 212	830

2.2 Passif**2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres**

	N-1	+	-	N
Capital	7 500			7 500
Réserve légale	750			750
Report à nouveau	58 486		57 893	593
Résultat	62 106	54 995	62 106	54 995
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
Total	128 843	54 995	120 000	63 837

2.2.2 Capital**2.2.2.1 Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 100 actions de 75 euros de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	100	75
Mouvement :		
Mouvement :		
Position fin de l'exercice	100	75

2.2.3 Dettes financières**2.2.3.1 Classement par échéance**

Il n'existe aucune dette financière hors comptes courants au 31 décembre 2017.

2.2.4 Autres dettes**2.2.4.1 Classement par échéance**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés hors formation	26 786	26 786		
Personnel et comptes rattachés	3 500	3 500		
Impôt sur les bénéfices	14 600	14 600		
Groupe et associés	10 204	10 204		
Autres dettes				

TOTAL	55 090	55 090		
--------------	---------------	---------------	--	--

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché

géographique

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
CA 2017	340 352
Total	340 352

3.2 Autres informations significatives

3.2.1 Tableau des ressources

TABLEAU I : Ressources de l'organisme	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en euros	en %	en euros	en %
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
• Entreprises	8 830	3%	11 100	3%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	-	0%	-	0%
Entreprises : via fongécif, OMA, FAF	-	0%	-	0%
Particuliers	-	0%	-	0%
Sous total I		3%		3%
Ressources provenant des pouvoirs publics				
Régions et collectivités territoriales Métropole	266 018	78%	213 933	71%
Régions et collectivités territoriales DOM	65 504	19%	78 523	26%
Sous total II		97%		97%
Autres				
Autres organismes de formation		0%		0%
Autres ressources		0%		0%
Sous total III		0%		0%
Total des ressources	340 352	100%	303 556	100%

3.2.2 Décomposition des actions de formation par finalités

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en euros	en %	en euros	en %
Diplômantes (1)		0%		0%
Initiation et perfectionnement	340 352	100%	303 556	100%
Professionnel et qualifiant (2)		0%		0%
Insertion sociale		0%		0%
Total	340 352	100%	303 556	100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués ;

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations.

3.2.3 Conventions de ressources publiques affectées

Aucune information significative n'est à mentionner.

3.3 Impôt sur les bénéfices

3.3.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	69 499	
Impôts : - au taux de 15%	(5 718)	
- au taux de 28%	(8 786)	
Résultat après impôts	54 995	

Liasse Fiscale

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050 SD 2018

Formule obligatoire (article 57 A
du Code de procédure fiscale)

Dénomination de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de jours *		1 2	
Adresse de l'entreprise		23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
N° SIRET *		5 0 3 2 3 7 1 0 0 0 1 4					
		Neant ☐					
		ENTREE N° 123456789					
		Bruit		Ancien exercice, p. 12345		Net	
		1		2		3	
Capital souscrit non appelé		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	EX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	345	AC		345	
	Fonds commercial (1)	AE		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et comptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	10 447	AT	8 990	1 457	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et comptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH	830	BI		830		
TOTAL (II)		BJ	11 622	BK	8 990	2 632	
ACTIF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL		BL			
	En cours de production de biens	BN		BN			
	En cours de production de services	BP		BP			
	Produits intermédiaires et fins	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et comptes versés aux commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	60 450	BY		60 450	
	Autres créances (3)	BZ	5 496	CA		5 496	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CE		CE			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	1 500	CE		1 500	
Disponibilités	CF	48 583	CG		48 583		
Charges constatées d'avance (3) *	CH	266	CI		266		
TOTAL (III)		CJ	116 295	CK		116 295	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Frais de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif *		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	127 917	IA	8 990	118 927	
Rendus (1) Dont droit au bail		CP					
Ligne de réserve de réserve *							
Stocks *							
Créances *							

* Les annexes figurant sur cette liasse sont déposées dans la liasse n° 2050

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2018

Formule de calcul (art. 112 A)
du régime des sociétés

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * Dont versé	7 500	DA 7 500
	Primes d'émission de fusion, d'apport,		DB
	Écarts de réévaluation (2) * dont écart de réévaluation	EK	DC
	Réserve légale (3)		DD 750
	Reserves statutaires ou contractuelles		DE
	Reserves complémentaires (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour diminution des cours	EL	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG
	Rapport à nouveau		DH 593
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 54 995
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (II)		DL 63 837
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
TOTAL (III)		DR	
DETTES (*)	Emprunts obligataires convertibles		DE
	Autres emprunts obligataires		DF
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DG
	Emprunts et dettes financières divers Dont emprunts participatifs	EI	DV 10 204
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 26 786
	Dettes fiscales et sociales		DY 18 100
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
Autres dettes		EA	
Comptes rendus	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 55 090	
(V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 118 927	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
		Écart de réévaluation libre	ID
		Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		IF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 55 090	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2.352

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Formulaire réglementaire n° 21 A

92 - Texte normal des notes

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Exercice N		Neant ☐	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Produits en vente	ID		FE		FF	
		FG	340 352	FI		FI	340 352
				FII			
	Chiffres d'affaires nets *	IJ	340 352	FK		II	340 352
	Trésorerie stockée *					IM	
	Trésorerie immobilisée *					IN	
	Subventions d'exploitation					IO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (2)					IP	
Autres produits (1) (11)					IQ	3	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						IR	340 354
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					IS	
	Variation de stock (marchandises) *					IT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					IU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					IV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					IW	260 117
	Impôts, taxes et versements assimilés *					IX	530
	Salaires et traitements *					IY	6 000
	Charges sociales (10)					IZ	4 379
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	536
			dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant	dotations aux provisions *			GC	
			Pour impôts et charges	dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)					GE	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	68 789
Opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	710
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	710
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	710
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	69 499

(RÈGLEMENT N° 2051) * Des explications concernant ce formulaire sont données dans la notice n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire annexé à la loi n° 2018-102 du 5 mars 2018 relative à la simplification du droit de l'entreprise

Designation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Négatif ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				HI	
Impôts sur les bénéfices *				HJ	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HK	14 504
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HL	341 064
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HM	286 070
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HN	54 995
	(2) Dont			HO	
	(3) Dont			HY	
	(4) Dont			IG	
	(5) Dont			IP	
	(6) Dont			IQ	
	(7) Dont			IH	
	(8) Dont			IJ	
	(9) Dont			IK	
	(10) Dont			IX	
	(11) Dont			RC	
	(12) Dont			RD	
	(13) Dont			A1	
	(14) Dont			A2	2 146
	(15) Dont			A3	
	(16) Dont			A4	
	(17) Dont			A5	
	(18) Dont			A6	
	(19) Dont			A7	
	(20) Dont			A8	
(21) Dont			A9		
(22) Dont			A10		
(23) Dont			A11		
(24) Dont			A12		
(25) Dont			A13		
(26) Dont			A14		
(27) Dont			A15		
(28) Dont			A16		
(29) Dont			A17		
(30) Dont			A18		
(31) Dont			A19		
(32) Dont			A20		
(33) Dont			A21		
(34) Dont			A22		
(35) Dont			A23		
(36) Dont			A24		
(37) Dont			A25		
(38) Dont			A26		
(39) Dont			A27		
(40) Dont			A28		
(41) Dont			A29		
(42) Dont			A30		
(43) Dont			A31		
(44) Dont			A32		
(45) Dont			A33		
(46) Dont			A34		
(47) Dont			A35		
(48) Dont			A36		
(49) Dont			A37		
(50) Dont			A38		
(51) Dont			A39		
(52) Dont			A40		
(53) Dont			A41		
(54) Dont			A42		
(55) Dont			A43		
(56) Dont			A44		
(57) Dont			A45		
(58) Dont			A46		
(59) Dont			A47		
(60) Dont			A48		
(61) Dont			A49		
(62) Dont			A50		
(63) Dont			A51		
(64) Dont			A52		
(65) Dont			A53		
(66) Dont			A54		
(67) Dont			A55		
(68) Dont			A56		
(69) Dont			A57		
(70) Dont			A58		
(71) Dont			A59		
(72) Dont			A60		
(73) Dont			A61		
(74) Dont			A62		
(75) Dont			A63		
(76) Dont			A64		
(77) Dont			A65		
(78) Dont			A66		
(79) Dont			A67		
(80) Dont			A68		
(81) Dont			A69		
(82) Dont			A70		
(83) Dont			A71		
(84) Dont			A72		
(85) Dont			A73		
(86) Dont			A74		
(87) Dont			A75		
(88) Dont			A76		
(89) Dont			A77		
(90) Dont			A78		
(91) Dont			A79		
(92) Dont			A80		
(93) Dont			A81		
(94) Dont			A82		
(95) Dont			A83		
(96) Dont			A84		
(97) Dont			A85		
(98) Dont			A86		
(99) Dont			A87		
(100) Dont			A88		
(101) Dont			A89		
(102) Dont			A90		
(103) Dont			A91		
(104) Dont			A92		
(105) Dont			A93		
(106) Dont			A94		
(107) Dont			A95		
(108) Dont			A96		
(109) Dont			A97		
(110) Dont			A98		
(111) Dont			A99		
(112) Dont			A100		
(113) Dont			A101		
(114) Dont			A102		
(115) Dont			A103		
(116) Dont			A104		
(117) Dont			A105		
(118) Dont			A106		
(119) Dont			A107		
(120) Dont			A108		
(121) Dont			A109		
(122) Dont			A110		
(123) Dont			A111		
(124) Dont			A112		
(125) Dont			A113		
(126) Dont			A114		
(127) Dont			A115		
(128) Dont			A116		
(129) Dont			A117		
(130) Dont			A118		
(131) Dont			A119		
(132) Dont			A120		
(133) Dont			A121		
(134) Dont			A122		
(135) Dont			A123		
(136) Dont			A124		
(137) Dont			A125		
(138) Dont			A126		
(139) Dont			A127		
(140) Dont			A128		
(141) Dont			A129		
(142) Dont			A130		
(143) Dont			A131		
(144) Dont			A132		
(145) Dont			A133		
(146) Dont			A134		
(147) Dont			A135		
(148) Dont			A136		
(149) Dont			A137		
(150) Dont			A138		
(151) Dont			A139		
(152) Dont			A140		
(153) Dont			A141		
(154) Dont			A142		
(155) Dont			A143		
(156) Dont			A144		
(157) Dont			A145		
(158) Dont			A146		
(159) Dont			A147		
(160) Dont			A148		
(161) Dont			A149		
(162) Dont			A150		
(163) Dont			A151		
(164) Dont			A152		
(165) Dont			A153		
(166) Dont			A154		
(167) Dont			A155		
(168) Dont			A156		
(169) Dont			A157		
(170) Dont			A158		
(171) Dont			A159		
(172) Dont			A160		
(173) Dont			A161		
(174) Dont			A162		
(175) Dont			A163		
(176) Dont			A164		
(177) Dont			A165		
(178) Dont			A166		
(179) Dont			A167		
(180) Dont			A168		
(181) Dont			A169		
(182) Dont			A170		
(183) Dont			A171		
(184) Dont			A172		
(185) Dont			A173		
(186) Dont			A174		
(187) Dont			A175		
(188) Dont			A176		
(189) Dont			A177		
(190) Dont			A178		
(191) Dont			A179		
(192) Dont			A180		
(193) Dont			A181		
(194) Dont			A182		
(195) Dont			A183		
(196) Dont			A184		
(197) Dont			A185		
(198) Dont			A186		
(199) Dont			A187		
(200) Dont			A188		
(201) Dont			A189		
(202) Dont			A190		
(203) Dont			A191		
(204) Dont			A192		
(205) Dont			A193		
(206) Dont			A194		
(207) Dont			A195		
(208) Dont			A196		
(209) Dont			A197		
(210) Dont			A198		
(211) Dont			A199		
(212) Dont			A200		
(213) Dont			A201		
(214) Dont			A202		
(215) Dont			A203		
(216) Dont			A204		
(217) Dont			A205		
(218) Dont			A206		
(219) Dont			A207		
(220) Dont			A208		
(221) Dont			A209		
(222) Dont			A210		
(223) Dont			A211		
(224) Dont			A212		
(225) Dont			A213		
(226) Dont			A214		
(227) Dont			A215		
(228) Dont			A216		
(229) Dont			A217		
(230) Dont			A218		
(231) Dont			A219		
(232) Dont			A220		
(233) Dont			A221		
(234) Dont			A222		
(235) Dont			A223		
(236) Dont			A224		
(237) Dont			A225		
(238) Dont			A226		
(239) Dont			A227		
(240) Dont			A228		
(241) Dont			A229		
(242) Dont			A230		
(243) Dont			A231		
(244) Dont			A232		
(245) Dont			A233		
(246) Dont			A234		
(247) Dont			A235		
(248) Dont			A236		
(249) Dont			A237		
(250) Dont			A238		
(251) Dont			A239		
(252) Dont			A240		
(253) Dont			A241		
(254) Dont			A242		
(255) Dont			A243		
(256) Dont			A244		
(257) Dont			A245		
(258) Dont			A246		
(259) Dont			A247		
(260) Dont			A248		
(261) Dont			A249		
(262) Dont			A250		
(263) Dont			A251		
(264) Dont			A252		
(265) Dont			A253		
(266) Dont			A254		
(267) Dont			A255		
(268) Dont			A256		
(269) Dont			A257		
(270) Dont			A258		
(271) Dont			A259		
(272) Dont			A260		
(273) Dont			A261		
(274) Dont			A262		
(275) Dont			A263		
(276) Dont			A264		
(277) Dont			A265		
(278) Dont			A266		
(279) Dont			A267		
(280) Dont			A268		
(281) Dont			A269		
(282) Dont			A270		
(283) Dont			A271		
(284) Dont			A272		
(285) Dont			A273		
(286) Dont			A274		
(287) Dont			A275		
(288) Dont			A276		
(289) Dont			A277		
(290) Dont			A278		
(2					

Formule de déposition (article
51 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Néant	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KI	KE
CORPORELLES	Terrains			KG	KJ
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	AK
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	KQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	KT
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW
		Matériel de transport *		KY	KZ
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI
	Avances et acomptes			LK	LL
	TOTAL III			LN	LO
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M
	Autres participations			8U	8V
	Autres titres immobilisés			IP	IR
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU
	TOTAL IV			LO	LR
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	OH
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV
CORPORELLES	Terrains			IP	LX
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA
		Sur sol d'autrui		IR	MI
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			IS	MC
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MD
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers *		IU	MM
		Matériel de transport		IV	MP
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ
	Avances et acomptes			NC	ND
	TOTAL III			TY	NG
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU
	Autres participations			IO	OX
	Autres titres immobilisés			II	2B
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E
	TOTAL IV			I3	NJ
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	OK

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO

Néant: ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrite la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGS experts-comptables janvier 2018

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2018

Formulaire cbl genre (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A SENATUS CONSULTO</u>										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations Dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments soumis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	3 993	QE	433	QF		QG	4 425	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, meubles		QL	4 461	QM	104	QN		QO	4 565	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	8 454	QV	536	QW		QX	9 990	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			JN	8 454	JP	536	JQ		JR	8 990	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M0	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	
Terrains		Q0	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R0	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	
	Sur sol d'autrui	S0	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	T0	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	
Inst. techniques mat. et outillage		U0	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	V0	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	
	Matériel de transport	W0	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	
	Mat. bureau et info. mobiliers	X0	X1	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
	Emballages récup. et divers	Y0	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8	
TOTAL III		Z0	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Z6	Z7	Z8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		AA	AB	AC	AD	AE	AF	AG	AH	AI	
Total général (I + II + III + IV)		AP	AK	AL	AM	AN	AO	AP	AQ	AR	
Total général non soumis (NP + NO + NR)		AN	AO	AP	AQ	AR	AS	AT	AU	AV	
Total général non soumis (NS + NT + NU)		AY	BA	BB	BC	BD	BE	BF	BG	BH	
Total général non soumis (NW - NY)		BZ	CA	CB	CC	CD	CE	CF	CG	CH	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z0		Z8		
Pertes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire n° 2021 gérée (article 39 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Neant ☒		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	ALIMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconnaissance des paiements numérisés et postérieurs *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A II) *	3L	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Amortissements exceptionnels de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 paragraphes II du CGI)	Y	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TL		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	incorporelles	6A	6B	6C	6D
		corporelles	6E	6F	6G	6H
		titres mis en équivalence	02	03	04	05
		titres de participation	9L	9V	9W	9X
		autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6L	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	— exploitation	UE	UF			
	— financières	UG	UH			
	— exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du CGI				10		

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 432

SAS A Senatus Consulto - janvier 2018

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UN		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	830	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	VB	60 450		60 450		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation précédente ou versée en garantie) (UO) ()	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 496		5 496	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	266		266		
	TOTAUX		VT	67 042	VU	66 212	VV
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
SAGE États-comptes Janvier 2018	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	26 786		26 786		
	Personnel et comptes rattachés	8C					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	3 500		3 500		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	14 600		14 600	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	10 204		10 204		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX		VY	55 090	VZ	55 090		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Déclaration de l'entrepreneur		SAS A. SENATUS CONSULTO		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Version ☐ *	
I. RÉINTÉGRATIONS									
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail (entrepreneurs à l'IR)		de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements pour loyers d'habitat)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WF		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Charges sur les valeurs des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit d'impôt pour la location d'un logement		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 220-9 du CGI)		RB		
	Provisions et charges à payer pour des impositions (tableau 2058 B SD, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non membres de l'Union (tableau 220-7 bis)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031 NO SD)								
	Quote-part des plus-values réelles de personnes physiques								
	Résultat des bénéfices réels des sociétés à 99,99 % du CA								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - Imposées aux taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des plus-values						
	Écarts de valeurs liquidables sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
	Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-12 et 217 du CGI)		SU		Zones d'entreprises * (activité commerciale)		SW
		Déficits étrangers antérieurs (art. 209 du CGI)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values en 2014 et 2015		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
									TOTAL I
II. DÉDUCTIONS									
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, annuement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 B SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - Imposées aux taux de 0 % - Imposées aux taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values (imposées aux taux de 19 %)								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		)
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Abattement sur le bénéfice net d'exploitation		K9		Crédit d'impôt pour les PME (art. 213 bis)		L2		
	Valeur de la déduction pour les PME (art. 213 bis)		L5		Crédit d'impôt pour les PME (art. 213 bis)		K3		
	Zone franche urbaine (art. 213 bis)		OV		Crédit d'impôt pour les PME (art. 213 bis)		1F		
	Crédit d'impôt pour les PME (art. 213 bis)								
Écarts de valeurs liquidables sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuille séparée		dont déduction exceptionnelle pour l'investissement *		X9		Crédit dérogatoire par le report en arrière de déficit		Z1	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL		69 499			
		déficit (III moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reporté en avant (ligne XO)				XN		69 499			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	Z1		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)
XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-CSD 2018

Préciser la date de l'exercice (le 1^{er} 4^{ème} trimestre) :

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO										N° de l'exercice : ☐ *										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	58 486	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	Z3													
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	62 106		Dividendes	- Autres réserves	ZD													
	Prélevements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	76 203												
	TOTAL	OF	120 593		Report à nouveau		ZF	44 393												
TOTAL le total des versements et report au bilan										OF	120 593									
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7					YQ													
	- Engagements de crédit bail immobilier						YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS													
DETIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	142 039												
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 ans)	J8					XQ	19 289												
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU													
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 264												
	- Remises et commissions et courtages						YV													
	- Autres comptes (dont commissions versées aux organismes sociaux et professionnels)	FS					ST	92 526												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	260 117												
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	449												
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits industriels)	ZS					YZ	81												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	530												
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY													
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ													
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2017) *						OB	6 049												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%										
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																		
	- Titulaires et participations (liste au 2 ^{ème} trimestre par art. 38 II de l'ann. III au CGI)																			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 ^{er} de l'article 234 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG													
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 ^{ter} annexé						RH													
RÉGIME DE GROUPE *	Société résu-tat comme si le pays d'origine était le lieu de la gestion	JA																		
	Groupes résultat d'ensemble	JD																		
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer la société mère, 2 ^{ème} trimestre 2018	JH																		
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître le gain et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulare obige Karte de 53 de
 30. 10. 1941.

Des q1a1 on de l'entreprise :

SAG A SENATUS CONSULTO

Next ☒

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine* 1	Valeur nette réévaluée* 15	Autres provisions prélevées en France sur le total 13	Plus ou moins d'impôts* 14	Valeur résiduelle 2
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS VALUES, MOINS VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Pas de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments							
13	Fraction rendue de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de six ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme ou évaluées sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexée)						
CADRE A	CADRE B	CADRE C	(A)	(B)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238

fixes JA 238 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2018

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code pénal des enfants

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒
------------------------------------	----	-------	-------------------------------------

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition : répartition				
	sur 3 ans (tenue reprise à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartition	Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 1			
		N - 2			
	différente (art. 39 quaterdecies	N - 3			
		N - 4			
	1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.



Plus values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)



Plus values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2018

Préparer et tenir à jour jusqu'au 31 mai
4. Déclarer les moins-values

Designation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO N° ind ☒ *

Rappel : le gain ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,5 % ☐	
Sans les taxes de la catégorie de taxe de solidarité à prélever sur les plus-values ☐	
Sans les taxes de la catégorie de taxe de solidarité à prélever sur les plus-values ☐	
Sans les taxes de la catégorie de taxe de solidarité à prélever sur les plus-values ☐	

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,5 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,5 %	Solde des moins-values à 12,5 %
11	12	13	14
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme autres au titre des droits de propriété immobilière relatives à l'activité exercée	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter c/c J=5+D+E-G-H
	A 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	A 15 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a taxes 0 du CGI)	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a taxes 0 bis du CGI)			
11	12	13	14	15	16	17
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme autres au titre des droits de propriété immobilière relatives à l'activité exercée	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable janvier 2018

formulaire obligatoire
l'article 51A du Code
général des Impôts

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A SENATUS CONSULTO</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

Désignation de l'entreprise: SAS A SENATUS CONSULTO										Néant: ☐	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017										Données en nombre de mois: 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	340 352
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	340 352
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	3
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	144 111
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	96 958
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	19 049
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OY	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	260 122
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	80 233
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 AC et 1329 DEF)										SA	80 233
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	340 352
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7
Date de cessation										HR	/ /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel *:										YP	1,00
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

SAGE Experts-Comptables Janvier 2018

Formulaire ubl gérant
(art 35 de l'ann. III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A SENATUS CONSULTO

ADRESSE (voie)

23 RUE BOYER PARRET

CODE POSTAL

75014

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formula re-obligeante
(art. 35 de l'ann. III au C.G.U.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A SENATUS CONSULTO

ADRESSE (voie)

23 RUE BOYER PARRET

CODE POSTAL

75014

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SARL AF CONSEILS - janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2018
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		
Taux de cotisation		
Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le 31/12/2017
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal ☒
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1), cocher la case		
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-2), cocher la case		
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société		Adresse du siège social
SAS A SENATUS CONSULTO 23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS		
SIRET 5 03 2 33 7 1 0 0 0 0 1 4		Mel :
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère		
SIRET		
B ACTIVITÉ		
Activités exercées	Formation continue d'adultes	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%
		Bénéfice imposable à 28%
		31 379 Déficit
		Bénéfice imposable à 15%
		38 120
2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15%		
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 15%		
Autres PV imposables à 15%		
PV à long terme imposables à 0%		
PV exonérées (art. 238 quinquièmes)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		
Jeunes entreprises innovantes		
Zone franche urbaine		
Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		
Autres dispositifs		
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV		
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :
SARL AF CONSEILS 25 BOULEVARD DE SEBASTOPOLE 75001 PARIS Tél : 0142010048		
Nom et adresse du CGA ou du verseur conventionné :		Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA		Date 12/03/2018
		Lieu PARIS
		Qualité et nom du signataire DERAÏ President
		Signature
Tél :		

[illegible]


 Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Designation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO

du

Adresse 23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ①)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ②)	Valeur des avantages en nature (v. notice ③)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ④)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

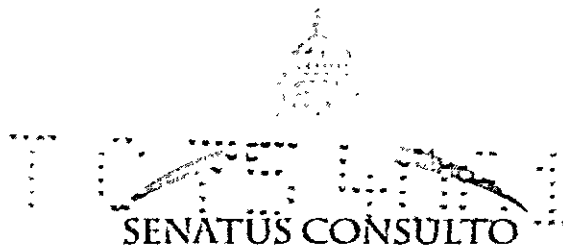
**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 870
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		35 649
Total		37 519

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ①	
- de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	43 519	- de l'exercice 2017.. ⑩	69 499
- de l'exercice précédent ⑩	27 532	- de l'exercice précédent ⑩	82 676

Nom et qualité du signataire	DERAI PRESIDENT	A PARIS	le 12/03/2018
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



certifié conforme
à l'original
72 - Juin 18
le 06/06/18

Société par Actions Simplifiée A SENATUS CONSULTO

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

503 233 710 RCS Paris

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés
du 06 juin 2018**

Affectation du résultat

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos **le 31 décembre 2017** s'élevant à **54 994 euros** ainsi que le report à nouveau de la manière suivante :

- distribution d'un dividende brut de 50 000 euros, dividende entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40% ;
- le solde, au poste Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction (article 158-3 2 ^{ème} alinéa du CGI)		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2016	80 000		
31 décembre 2015	100 000	-	
31 décembre 2014	2 000		

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mr GERAI

A SENATUS CONSULTO - 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

Site Web : www.asenatusconsulto.fr ☎ : 01 53 90 45 56 - Email : contact@asenatusconsulto.fr

Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux par décision du 15 juillet 2008 et référencé Datadock, plate-forme officielle unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité

SAS au capital de 7 500 euros - 503 233 710 RCS Paris - SIRET 503 233 710 00014

Code APE : 7010 Z- Code NAF : 8559A - Banque Populaire, Rives de Paris - TVA : FR 29 503 233 710

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

SENATUS CONSULTO

SENATUS CONSULTO

Société par Actions Simplifiée A SENATUS CONSULTO

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

503 233 710 RCS Paris

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés
du 06 juin 2018**

L'an Deux mille dix-huit,
Le 6 juin,
A 18 heures.

Les associés de la société **A SENATUS CONSULTO**, SAS au capital de 7 500 euros divisés en **100** actions égales d'un montant de **75 euros** chacune, dont le siège social se situe au **23 rue Boyer-Barret - 75014 Paris**, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par convocation régulière, par le Président.

L'assemblée est présidée par M. Frédéric DERAÏ, Président.

Sont présents :

- M. Frédéric DERAÏ, propriétaire de **100** actions, numérotées de 1 à 100 ;

Soit au total 1 associé présent, totalisant 100 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

A SENATUS CONSULTO - 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

Site Web : www.asenatusconsulto.fr ☎ : 01 53 90 45 56 - Email : contact@asenatusconsulto.fr

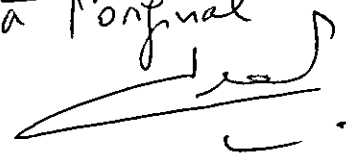
Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux par décision du 15 juillet 2008 et référencé Datadock, plate-forme officielle unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité

SAS au capital de 7 500 euros - 503 233 710 RCS Paris - SIRET 503 233 710 00014

Code APE : 7010 Z- Code NAF : 8559A - Banque Populaire, Rives de Paris - TVA : FR 29 503 233 710

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Le .06.06.18
Certifié conforme
à l'original



172-2018 -



Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le **31 décembre 2017** ;
- approbation des comptes et affectation des résultats ;
- questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31 décembre 2017** ;
- le rapport du Président ;
- le rapport spécial ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés à l'associé quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. L'associé lui donne acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport et éléments ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte et insiste sur la stratégie gagnante qui a été abordée en 2017, avec l'ambition de continuer à faire la différence auprès des clients tout en faisant preuve d'une grande rigueur financière. On constate en effet que l'activité est marquée par l'augmentation du chiffre d'affaires net généré, qui atteint au 31 décembre 2017, **340 352 euros (+ 12%)**. Cette année aura été à nouveau une année très positive en termes de résultats prouvant la solidité financière de la SAS A SENATUS CONSULTO. A cet égard, sa capacité à poursuivre son évolution dans un contexte permanent de réduction des marges de manœuvre financières des collectivités publiques est synonyme à la fois d'agilité managériale et de reconnaissance du Marché. De fait, notre capacité d'innovation, nos réseaux de correspondants et nos références -près de 170 à ce jour- sont autant de forces qui nous permettent de maintenir et de développer notre place de partenaire privilégié aux côtés des décideurs publics, tout en restant fidèles à nos valeurs. **Le Président profite de l'occasion pour remercier très sincèrement le réseau d'experts-formateurs et également remercier très sincèrement chacun des clients ayant accordé et renouvelé sa confiance.** Le volume des charges d'exploitation est parfaitement maîtrisé. Ces dernières s'élèvent à **271 566 euros**, d'où le résultat d'exploitation qui présente un résultat de **68 789 euros**. Le résultat courant avant impôt est de : **69 499 euros** et le résultat exceptionnel est de **0 euros**.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :



Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du Président, approuve les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2017**.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2017** s'élevant à **54 994 euros** ainsi que le report à nouveau de la manière suivante :

- distribution d'un dividende brut de **50 000 euros**, dividende entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40% ;
- le solde, au poste Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction (article 158-3 2 ^{ème} alinéa du CGI)		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2016	80 000		
31 décembre 2015	100 000	-	
31 décembre 2014	2 000		

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

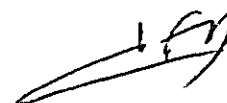
Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, approuvent les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Les associés approuvent la rémunération 2017 du Président qui s'est élevée à **6 000 euros**.

Les associés décident de fixer la rémunération 2018 du Président à **6 000 euros**.



Les associés approuvent aussi les versements d'un montant de **2 145 euros** effectués dans le cadre d'un contrat de prévoyance et mutuelle au profit du Président.

Ces rémunérations s'ajoutent au remboursement des frais professionnels, gratifications ou primes exceptionnelles octroyées en fin d'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Frédéric DERAÏ pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président, associé : Frédéric DERAÏ

